

Trois bonnes raisons de supprimer l'ISF sur les parts d'entreprise

L'Assemblée Nationale a adopté, mardi 24 octobre, en première lecture, la 1^{re} partie du projet de loi de finances pour 2018. Ce texte porte la suppression de l'ISF sur les valeurs mobilières et les parts d'entreprise, **une mesure décisive** pour les ETI.

Voici trois bonnes raisons de supprimer l'ISF :

1. L'ISF poussent des ETI à se vendre, souvent à des groupes étrangers : en taxant les actionnaires non dirigeants du seul fait qu'ils détiennent des parts de l'entreprise, l'ISF déstabilise les actionnariats des ETI et est facteur de tensions et de divergences avec l'équipe dirigeante. À l'extrême, il peut pousser les actionnaires redevables à vendre leurs parts ou à exiger la vente totale de l'entreprise. Associé au blocage de la transmission dans les années 90, **c'est ce phénomène qui a conduit en 15 ans plus de 1 000 fleurons français à se vendre à des groupes étrangers.** Il est en partie responsable du faible nombre d'ETI en France 5 000 aujourd'hui contre 12 000 en Allemagne.

2. L'ISF, payé par l'entreprise, freine les investissements des ETI : l'ISF conduit les actionnaires redevables à demander des versements de dividendes pour s'acquitter de leur impôt. L'entreprise est donc contrainte de verser des dividendes à l'ensemble des actionnaires, ces versements, renchérissés par la fiscalité supplémentaire sur les dividendes, atteignant alors des sommes très significatives. L'entreprise se prive ainsi de fonds propres pour investir dans sa croissance, dans la robotisation, la R&D, ou l'embauche des collaborateurs qui seraient pourtant utiles à son développement.

3. L'ISF ralentit les transmissions d'entreprises : l'ISF n'incite pas les dirigeants âgés à quitter leurs fonctions de direction. Tant qu'ils sont dirigeants, ils sont couverts par l'exonération au titre de l'outil de travail. S'ils quittent leurs fonctions de dirigeants, ils sont redevables de l'impôt. Alors qu'une ETI sur 2 va devoir se transmettre dans les dix ans à venir, l'ISF ralentit l'arrivée de nouvelles générations à la tête de nos ETI.